

REGLEMENT DES COUPES DE LA MAYENNE SENIORS

SAISON 2019/2020

1 - LES COUPES

Le Comité Départemental de Volley-Ball de la Mayenne organise la Coupe de la Mayenne ouverte à toutes les équipes seniors du Département (sauf celles évoluant dans un championnat national).
Un trophée est mis en jeu dans chaque compétition, tant en féminin, masculin qu'en mixte.

2 - CONDITIONS ET INSCRIPTIONS

Les rencontres se dérouleront dans les conditions fixées par le règlement Départemental et impérativement aux dates prévues par le Comité suivant un calendrier établi chaque année.
Il sera demandé un droit d'engagement pour chaque équipe engagée (**possibilité d'engager plusieurs équipes par club**).

3 - DEROULEMENT

Ces compétitions s'établiront de la façon suivante :

3-1 Première Phase (deux journées)

Toutes les équipes inscrites évoluant dans les championnats départementaux et régionaux participeront à cette première phase.

Les rencontres seront désignées par tirage au sort et se dérouleront en 3 sets gagnants de 25 pts avec deux points d'écart en cas d'égalité et avec les handicaps suivant le tableau du point 7.

Si une équipe est déclarée forfait sur chacune de ces deux journées, elle est éliminée automatiquement de la suite de cette Coupe (forfait : - 3 points et Pénalité : - 1 point)

Un classement est établi après les deux premiers tours et les 4 premières équipes sont retenues pour participer à la Coupe de la Mayenne.

3-2 Coupe de la Mayenne

Les équipes classées de 1 à 4 à l'issue de la première phase disputeront directement la phase finale de la Coupe de la Mayenne.

Les finales mixtes (4 qualifiés) se dérouleront le même jour.

4 - FINALES

DEROULEMENT DES FINALES DE LA COUPE DE LA MAYENNE

10H	Demi-finale Féminine (Selon tirage au sort effectué en amont)	Demi-finale Féminine (Selon tirage au sort effectué en amont)
11h30	Demi-finale Mixte (Selon tirage au sort effectué en amont)	Demi-finale Mixte (Selon tirage au sort effectué en amont)
13h	Demi-finale Masculine (Selon tirage au sort effectué en amont)	Demi-finale Masculine (Selon tirage au sort effectué en amont)
14h30	Petite finale Féminine	Finale Féminine
16h	Petite finale Mixte	Finale Mixte
17h30	Petite finale Masculine	Finale Masculine
Le résultat des tous ces matchs permettra de déterminer les vainqueurs : féminin, masculin et Mixte de la Coupe de la Mayenne		

Toutes ces rencontres se déroulent en 2 sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart et avec les handicaps suivant le tableau du point 7.

5 - ARBITRAGE

L'arbitrage doit être assuré par l'équipe recevante par un arbitre formé ou en cours de formation (Formation fédérale ou ARBITRE VB 53). Il revient à l'équipe adverse de s'assurer de la légitimité de l'arbitre.

Pour les finales, l'arbitrage sera assuré par les candidats stagiaires à la formation « Arbitre Volley 53 ».

En cas d'absences de candidats, l'arbitrage sera planifié selon un tableau reçu en amont de ces finales.

6 - QUALIFICATIONS

Les équipes disputant ces compétitions devront avoir la même appellation et la même composition durant la durée des compétitions.

Si un club n'engage qu'une seule équipe alors qu'il fait évoluer deux équipes ou plus en championnat (une en Départementale et une Régionale ou Prénationale), il sera retenu le niveau le plus élevé.

La composition de chacune des équipes engagées en Coupe devra être retournée au Comité avant le 1^{er} Tour.

Les joueurs (ses) inscrits sur les feuilles de match seront automatiquement grillés pour chacune des équipes engagées en Coupe.

RAPPEL IMPORTANT : un joueur ou une joueuse évoluant dans une équipe de coupe masculine ou féminine ne peut jouer en Coupe Mixte et inversement. Si ces cas se présentent le match sera perdu par forfait (- 3 points) pour l'équipe fautive.

Les joueurs (ses) qui participent aux championnats nationaux ne peuvent pas jouer dans une équipe de coupe.

7 - HANDICAPS

	Départementale	Régionale	Pré-Nationale
Départementale		0	0
Régionale	-6		0
Pré-Nationale	-8	-6	

8 - LITIGES

Toute réclamation, tout litige ou tout cas non prévu au présent règlement sera traité par le Comité Départemental de Volley-Ball, seul juge en la matière.